Docusign Envelope ID: D4123748-DD61-4F62-937E-27C8E29DABAB

HESTIA FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 500 EUROS

SIEGE SOCIAL : FEURS (42110), 2 BIS RUE DE PALATIN

913 169 959 RCS SAINT ETIENNE

_____

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 30 OCTOBRE 2025

Le soussigné :

- **Jérémy CHARLES**, agissant en qualité de Président de la société **HESTIA FRANCE** (la « **Société** »),

Après avoir rappelé :

- Que l'assemblée générale de la Société en date du 26 septembre 2025 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2 500 €, pour le ramener de 7 500 € à 2 500 €, par rachat par la Société de 2 500 Actions, au prix unitaire de 20 € par Action, soit un prix global de 50 000 €, et annulation corrélative desdites Actions.
- Que ladite décision de réduction du capital était subordonnée à la réalisation de la condition suspensive suivante :
  - Absence d'opposition des créanciers ;
- Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2025 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Saint Etienne le 30 septembre 2025 ;
- Que les créanciers dont le titre est antérieur à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2025 ont pu former opposition à la réduction du capital social dans le délai de vingt (20) jours à compter de la date dudit dépôt, conformément à l'article L 225-205 et R 225-152 du Code de commerce ;
- Qu'aucune opposition n'a été formée dans ledit délai, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par le Greffe le 25 octobre 2025;

Constate :

(a) La réalisation du rachat par la Société, de 2 500 actions moyennant un prix global de 50 000 €, payé par la Société en numéraire par virement bancaire contre remise des ordres de mouvement correspondant, dans les conditions suivantes :

- Rachat auprès de **Julien DJEFAFLA** de 2 500 actions en pleine propriété, moyennant un prix de : 50 000 €

(b) La réalisation de la réduction du capital social de 2 500 € par voie d'annulation des actions rachetées.

En conséquence, la rédaction des articles 8.et 9 des statuts est désormais la suivante :

« ARTICLE 8 : APPORTS

(…)

Docusign Envelope ID: D4123748-DD61-4F62-937E-27C8E29DABAB

L'assemblée générale du 26 septembre 2025 a décidé une réduction du capital social d'un montant de 2 500 €, par rachat et annulation de 2 500 Actions de la Société. Le capital a ainsi été ramené de 7 500 € à 5 000 €.

ARTICLE 9 : CAPITAL SOCIAL

Le capital de la Société est fixé à la somme de 5 000 €. Il est divisé en 5 000 Actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées ».

Signé électroniquement aux dates figurant sous la signature ci-après.

Signature :

Jérémy CHARLES

Président,

DocuSigned by:

ED90B4F9405143B...

30 octobre 2025 | 13:51 CET